



CFE-CGC Orange

Adresse postale : 10/12, rue Saint Amand - 75015 Paris
Tél : 01 46 79 28 74 - Fax : 01 40 45 51 57
E-mail : secretariat@cfecgc-orange.org



Réf. : SC-WB/NM/07-09-2017

Lettre ouverte

Monsieur Édouard Philippe
Premier Ministre

Hôtel Matignon
57 rue de Varenne
75700 Paris SP 07

Paris, le 7 septembre 2017.

Objet : Cession des participations de l'État dans le capital d'Orange

Monsieur le Premier Ministre,

À l'occasion du Forum Ambrosetti, ce samedi 02 septembre, le ministre de l'Économie Bruno Le Maire a indiqué la volonté du gouvernement de « *privatiser certaines entreprises pour avoir de l'argent afin de financer l'innovation* ». Et d'ajouter qu'il s'agit là « *d'une meilleure façon de dépenser de l'argent en finançant l'innovation plutôt que d'être emprisonné dans certaines compagnies qui ne sont pas stratégiques pour l'État français* ».

À cette annonce, Monsieur le Premier Ministre, vous avez confirmé que l'État allait « *céder des participations* » en corrigeant votre ministre sur le terme « *privatisation* ».

Le nom d'Orange est cité par la presse à de nombreuses reprises parmi les entreprises concernées.

Bruno Le Maire souhaitant céder des participations dans des compagnies qui ne sont pas **stratégiques** pour l'État français, la CFE-CGC Orange et l'ADEAS (Association de Défense des Actionnaires Salariés d'Orange, lesquels détiennent 5% du capital et 9% des droits de vote à l'AG des actionnaires d'Orange), par la présente, vous interpelle directement dans le but de rappeler au ministre de l'Économie par votre voix qu'Orange est **un acteur clef de la souveraineté numérique de la France**, donc une entreprise pleinement stratégique pour les intérêts français :

- Orange contribue directement au développement économique de notre pays en étant le **premier investisseur dans les réseaux de télécommunications français**. Les services qu'elle déploie, devenus aussi fondamentaux que l'eau, l'électricité ou les transports, sont des éléments clefs d'une profonde transformation économique et sociétale.
- **Orange est un acteur incontournable de l'aménagement du territoire**, qu'il s'agisse des réseaux de télécommunications ou d'emploi.
- **Orange est une vitrine de la puissance économique et technologique de la France par sa dimension internationale** :
 - **Orange Cyberdéfense** constitue l'un des premiers pôles de cyber-sécurité en Europe.
 - **Orange Marine** pose et maintient près du quart des câbles sous-marins dans le monde, dont le dernier en date est celui qui relie la Guyane pour permettre à la base de Kourou de fonctionner plus efficacement.

.../...

.../...

- **Orange Business Services**, présent dans 200 pays assure aux entreprises et à nos représentations à l'étranger (dont les ambassades), une couverture sans équivalent.
- **Orange** est l'un **des premiers investisseurs** en Afrique, ce qui en fait un contributeur clef du développement économique et numérique sur ce continent.
- **Orange fait partie des entreprises emblématiques du CAC40, et veut pouvoir s'inscrire activement dans une démarche de responsabilité sociale.** Parmi les plus gros employeurs de France, Orange doit avoir les moyens d'être la plus exemplaire possible, en matière d'emplois localisés en France, de conditions de travail, ou de partage équitable de la valeur entre les personnels, les clients et les actionnaires.

À ce titre, Orange doit être considérée comme **un fleuron de notre industrie**, et traitée comme telle par le Ministre de l'Économie pour avoir les moyens d'exprimer les valeurs que notre pays prétend incarner sur la scène mondiale.

Orange est une entreprise stratégique pour la France, dont l'État est aujourd'hui le premier actionnaire à hauteur de 23 % du capital, réparti entre l'Agence des Participations de l'État et BPIFrance. Grâce au système des droits de vote double instauré par Arnaud Montebourg par la loi Florange de 2014, l'État peut conserver le tiers des droits de vote tout en détenant moins d'un tiers du capital.

Les personnels d'Orange s'interrogent et s'inquiètent de la position qu'entend, ou non, conserver l'État dans son capital. S'il s'en dégage :

- qu'advient-il en cas d'OPA d'une entreprise étrangère sur Orange ? la puissance publique aura-t-elle les moyens de garantir que les actifs stratégiques d'Orange dans les réseaux de télécommunications français resteront bien au service de notre souveraineté numérique ?
- alors que le statut des personnels fonctionnaires de l'opérateur, qui sont encore actuellement environ 40 000, doit faire l'objet d'une évaluation en 2019 (au titre de la [loi de 2003](#)), le gouvernement ne sera-t-il pas tenté de lever la garantie qui avait été donnée aux fonctionnaires de conserver leur statut jusqu'à la fin de leur activité ?

Enfin, les rumeurs de désengagement qui persistent maintenant depuis 6 mois sont évidemment préjudiciables à la valorisation boursière d'Orange et à la confiance que nous accordent certaines grandes entreprises. Que ce soit en tant qu'actionnaire ou en tant que garant d'un climat favorable au bon fonctionnement des entreprises françaises, le gouvernement ne peut évidemment évacuer ses responsabilités en la matière.

C'est pourquoi, Monsieur le Premier Ministre, nous vous remercions de confirmer publiquement la position du gouvernement en ce qui concerne le caractère stratégique d'Orange à ses yeux, et de faire très rapidement cesser les rumeurs de cessions qui portent préjudice à notre entreprise.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Premier Ministre, en l'expression de notre haute considération.



Sébastien Crozier
Président de la CFE-CGC Orange



Patrice Brunet
Président de l'ADEAS